



# Règlement des 4 bibliothèques Briance Combade

©European Easy-to-Read logo : InclusionEurope

## Les bibliothèques

Les 4 bibliothèques sont un service public.

Elles sont situées à :

- Châteauneuf-la-Forêt
- La Croisille-sur-Briance
- Saint-Méard
- Masléon

Les bibliothèques donnent un accès gratuit à la culture et à l'information.

Elles mettent à disposition des ordinateurs et un accès wifi.

Elles sont ouvertes à tous.

Elles ont des heures d'ouverture différentes.

## S'inscrire

Vous devez vous inscrire pour emprunter des documents.

L'inscription est gratuite.

Vous devez simplement fournir un justificatif de domicile.

Les mineurs doivent être accompagnées d'un adulte responsable : un parent ou un tuteur.

Les personnes de passage ne peuvent pas s'inscrire.

## Emprunter un document

Vous pouvez emprunter et rapporter des documents dans les 4 bibliothèques :

- des livres
- des magazines
- des CD
- des DVD

Vous pouvez emprunter jusqu'à 20 documents.

La durée de l'emprunt est d'un mois. Vous êtes responsable des documents empruntés.

En cas de dégradation ou de perte, vous devez remplacer le document.

## Être respectueux

Les bibliothèques sont des lieux calmes et propres.

Les livres sont classés.

Il faut respecter les personnes et les lieux.

Vous devez respecter ces règles.

La Loi informatique et liberté et le Règlement Général sur la Protection des Données sont respectés. L'organisation des bibliothèques est guidée par le Manifeste de l'Unesco pour les bibliothèques et par la loi n°2021-1717.